

# SAFD - service académique des frais de déplacement

24 Bd Georges Chauvin  
CS22203  
27022 Evreux CEDEX

Tél.02 32 29 64 00

**Bernadette DESTOUCHES**

**Tél : 02 32 29 64 51**

- DAAC, DAFCO, DAFFPIC, DALEC, DANE, DAREIC, GAPASE
- Personnel d'inspection du 2nd degré
- Personnel de direction du rectorat
- **Services partagés des collèges et lycées**
- **TZR collèges et lycées**
- Services partagés administratifs

## Les étapes pour déclarer ses frais dans CHORUS-DT

### 1. Pour trouver chorus : « ac-rouen » « chorus »

<https://bv.ac-rouen.fr/arena/pages/accueil.jsf>

Gestion des personnels

Gestion des déplacements temporaires (DT)

CHORUS-DT « accéder au bureau virtuel »

### 2. Les (quelques) pièces à fournir

- Arrêtés d'affectation pour les établissements sinon copie d'écran dans i-prof
- Les EDT signés par les chefs d'établissement
- Permis de conduire
- Carte « verte » assurance voiture
- Attestation de l'assureur pour la couverture sur les trajets professionnels.
- Pour les indemnités kilométriques : capture d'écran de « comment j'y vais » pour prouver l'incompatibilité.  
<https://www.commentjyvais.fr/fr/>

Etude du dossier par le SAFD pour validation de l'Ordre de Mission.

### 3. Déclaration dans chorus, au choix :

- Tuto du SNES rouen <https://rouen.snes.edu/chorus-pas-a-pas.html>
- Tuto du rectorat <https://portail-metier.ac-rouen.fr/gestion-des-personnels/gestion-des-deplacements/saisie-des-frais-de-deplacement-chorus-pour-les-personnels-des-services-partages>
- **Appeler directement Mme Destouches au SAFD et faire la déclaration en direct avec elle.** C'est le plus simple et le plus efficace surtout si c'est votre première déclaration